

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT  
Mercredi 12 juin 2024  
18h00

*La séance est ouverte à 18h00*

Le mercredi 12 juin 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 5 juin 2024 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENT : Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Denis BROLIQUIER ; Jean-Stéphane CHAILLET ; Anne-Sophie CONDEMINÉ ; Olivier FERNOUX ; Pauline GROSJEAN ; Maryll GUILLOTEAU ; Valentin LUNGENSTRASS ; Jean-Bernard NUIRY ; Pierre OLIVER ; François ROYER ; Florence VERNEY-CARRON.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Roland BERNARD (pouvoir à Pierre OLIVER) ; Nathalie CARLINO (pouvoir à Olivier FERNOUX).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES ; Stéphanie STAN.

ABSENTS MOMENTANES :

(Arrivée à la délibération n°257) M. Denis BROLIQUIER

(Départ à la délibération n°263) : M. Jean-Stéphane CHAILLET (pouvoir à Mme GROSJEAN).

(Délibérations n°280 et 281) : Mme Florence VERNEY-CARRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

**M. le Maire** : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 15 mai 2024 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2024**

### **L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 39 projets de délibération.

**M. le Maire** : Je donne la parole à M. Fernoux.

**M. Fernoux** : Simplement pour souligner la gravité des moments que nous vivons actuellement avec une extrême droite qui est arrivée à 40% lors des dernières élections. Pour souligner qu'il ne faut pas oublier que le Rassemblement National ce sont les descendants historiques de ceux qui ont fait les jours les plus sombres de l'Europe. En France, notre devise, c'est « liberté, égalité, fraternité ». Le RN ce n'est pas sa devise, le RN c'est de diviser les français en fonction de leur couleur de peau, c'est de diviser les français en fonction de leur origine, c'est de diviser les français en fonction de leur religion. Je pense qu'on peut avoir un objectif en commun tous autour de cette table, c'est de faire tout ce qui est possible pour faire en sorte que sur nos arrondissements, sur nos circonscriptions, le RN fasse le score le plus petit possible et qu'on puisse chasser le RN de nos territoires.

**M. le Maire** : Merci M. Fernoux, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ?

Nous allons donc commencer l'examen de notre ordre du jour. M. Chaillet ayant une obligation, je lui laisse présenter son rapport

---

**39 - 2024-26634-CMMA2-268 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 81 700 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7ème pour le développement des "chantiers rebond social" en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans - Approbation et autorisation de la signature de la convention financière afférente - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Je vous remercie, effectivement, j'ai une réunion juste après.

Il y a un certain nombre de chantiers et il est vrai que cela permet à des jeunes qui accèdent difficilement à l'emploi d'avoir accès à des missions courtes de travail et de gagner en expérience. Cela participe à l'insertion professionnelle et je vous demanderais d'apporter un avis favorable à cette délibération.

---

**1 - 2024-26977-CMMA2-248 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presque-île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat**

---

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**2 - 2024-26979-CMMA2-249 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat et/ou en faveur de la redynamisation et de la vitalité commerciale, et pour développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 150 226 euros - Approbation de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat**

---

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**3 - 2024-26929-CMMA2-250 - Worldskills - Village des métiers 2024 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention avec la Métropole de Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion**

---

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**4 - 2024-26893-CMMA2-251 - Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi (SLIE) 2024-2030 - Approbation du cadre d'intervention de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**5 - 2024-26565-CMMA2-252 - "Eglise Saint Nizier - Restauration intérieure" - Opération n° 02017513 - 1 rue St Nizier à Lyon 2ème - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux n° O4923, lot n° 3 "Décors peints" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous direction logistique immobilière**

---

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**6 - 2024-26782-CMMA2-255 - Soutien à la conservation et à la valorisation des murs peints dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT - "Aide aux lieux patrimoniaux d'exception" - Adoption de la "Liste des murs peints remarquables d'intérêt communal" et du règlement du dispositif - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**7 - 2024-26962-CMMA2-253 - Lyon 2030 - Soutien aux acteurs du territoire et membres de l'Agora pour accélérer la transition écologique - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Dans le cadre de la démarche Lyon 2030, la Ville de Lyon a lancé deux nouveaux appels à initiatives en faveur du climat et de la transition écologique. Le premier pour accélérer les actions écologiques à Lyon et le second pour accompagner les projets portés par les membres de l'Agora Lyon 2030. Le Maire de Lyon nous propose de soutenir sept structures, pour un total de 28 000 € : l'atelier soudé pour l'organisation du R Festival ; la Fresque pour l'organisation de la 2ème édition de « 1001 Fresques » à Lyon ; la Maison de l'environnement ; l'association Coopawatt ; les graines électriques pour l'organisation du Festival Graines Electroniques 2024 ; la Chambre des métiers et de l'artisanat AuRA Lyon-Rhône et le Réseau Rhône Ain Saône Union territoire des MJC. Pour cette délibération, je vais demander à l'ensemble des membres de la majorité de s'abstenir puisque nous aurons quelques commentaires à faire au Conseil Municipal sur certaines de ces associations.

**M. Lungenstrass :** Ce sont quelles associations qui vous posent problème ?

**M. le Maire :** On garde le suspens pour le Conseil Municipal.

**M. Lungenstrass :** C'est quoi qui vous pose problème dans cette délibération ?

**M. le Maire :** On garde le suspens pour le Conseil Municipal.

**M. Lungenstrass :** Le conseil d'arrondissement va vraiment servir à pas grand-chose. Très bien.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

*9 abstentions : Roland BERNARD, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.*

---

**8 - 2024-27054-CMMA2-257 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 254 380 € - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Les politiques publiques pour les seniors s'appuient sur les forces vives du territoire, orientées sur l'accompagnement des seniors et l'accueil régulier. La Ville de Lyon souhaite mailler le territoire, en proposant des lieux d'accueil dénommés « spots seniors ». Le Maire de Lyon nous propose de soutenir les projets et associations s'inscrivant dans ce projet social pour un montant de 254 380 € : l'association de la résidence Rinck que nous connaissons bien pour 800 euros; le Pontem (7e) ; l'Association pour la gestion du centre social Bonnefoi (3e) ; le MJS Menival (5e) ; l'ASS Gestion social des Etats Unis (8e) ; France Alzheimer, place Carnot que nous connaissons bien également pour 4 000 euros; les Audacieux (Paris) ; Always Valentines (6e) ; la Compagnie eaux fortes (Saint Genis Laval). Le total pour le 2<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 4 800 €.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** L'Association Bail 69 (Brigade Associative Inter Locataires) est une jeune association visant à lutter contre le non-respect de l'encadrement des loyers à Lyon et Villeurbanne.

L'association s'est fixée trois objectifs : sensibiliser et informer les citoyens lyonnais et villeurbannais sur les droits des locataires, réduire à moins de 5 le taux de non-respect de l'encadrement des loyers sur les 4 prochaines années puis créer et développer de la jurisprudence afin de clarifier les zones floues du dispositif. La Ville de Lyon souhaite soutenir le démarrage de l'Association Bail 69 en lui accordant une subvention de 5 000 €. On va s'abstenir sur cette délibération pour une raison simple, je pense que l'encadrement des loyers est une erreur. L'encadrement des loyers est en train de plomber la construction à Lyon. La difficulté de l'encadrement des loyers, à mon sens, dissuade les investisseurs qui veulent acheter à Lyon. La fédération des promoteurs immobiliers est venue nous expliquer qu'avec ce type de dispositif, les petites surfaces, les T1, les T2 éventuellement les T3 à destination d'un investissement locatif sont remis en question parce que l'encadrement des loyers génère un effort financier trop important pour ces investisseurs. On se rend compte, que l'encadrement des loyers, aujourd'hui, ne fonctionne pas dans la métropole de Lyon. On a l'exemple de plusieurs personnes sur notre territoire qui ont mis en location des appartements ces dernières années, ou ces dernières semaines et le résultat est très clair, d'un côté vous n'avez pas d'offre, et de l'autre vous avez beaucoup de demandes. Quand des gens se positionnent pour un logement et qu'il y a plus de 3 ou 400 appels pour un seul appartement, le résultat on le connaît tous, c'est que les propriétaires choisissent la personne qui a le plus de garanties financières et donc ceux qui font des économies sur cet encadrement des loyers sont des gens qui ont déjà des moyens. On se rend compte que l'encadrement des loyers qui a été mis à Lyon et à Villeurbanne dans le contexte actuel, n'a aucune utilité et cela a même pollué la construction et bloqué largement la construction de logements sociaux sur notre territoire. Pour toutes ces raisons, je vous invite à vous abstenir, non pas que l'association en elle-même soit une mauvaise association, faire connaître le droit aux uns et aux autres sur l'encadrement des loyers et sur leurs droits en tant que locataire est évidemment nécessaire mais ce qu'on voulait marquer par notre abstention c'était notre rejet de l'encadrement des loyers tel qu'il est appliqué à Lyon et à Villeurbanne. A notre sens, il est en train de paralyser, pas que lui, le logement à Lyon et surtout il installe une crise du logement que nous rencontrons à Lyon.

**M. Lungenstrass :** Impossible de ne pas répondre évidemment. D'abord pour faire le lien avec la délibération, il est important de noter que c'est effectivement très important de soutenir cette association parce qu'on le voit, un certain nombre de locataires peuvent être dans des situations compliquées pour faire remonter une non-conformité au niveau de l'encadrement des loyers, donc mieux accompagner c'est toujours l'objectif évidemment. C'est pour cela qu'il y a cette délibération et je regrette votre abstention sur le sujet. Deux mots sur la question des logements, même si on en parle souvent, ce qui plombe aujourd'hui les constructions quand elles sont encore possibles, c'est d'abord les taux d'intérêts qui sont très élevés. Le taux directeur vient de baisser d'à peine un point la semaine dernière. Mais cela ne va pas suffire, on reste autour des 4% en termes de taux directeurs de la banque centrale, cela fait que tout un tas de personnes n'arrivent pas à avoir de prêt acceptable. Et donc, effectivement, il n'y a pas le minimum requis pour qu'un investisseur entame la construction d'un bâtiment, puisqu'en effet, il faut un minimum de ventes avant la construction pour qu'elle ait lieu. Ceci dit, à Lyon intramuros, on arrive, dans un certain nombre de secteurs, au bout de ce qui peut être construit. On parle plutôt de diffus et ce sont des opérations qui prennent plus de temps à sortir. Dernière chose, et c'est important de le dire, je crois que notre priorité, et c'est pour cela que l'encadrement des loyers est important, c'est de protéger en matière de pouvoir d'achat l'ensemble des personnes qui veulent se loger à Lyon et de ne pas faire le jeu des promoteurs immobiliers.

Je comprends qu'en tant qu'investisseur, c'est toujours intéressant pour eux, lorsqu'une ville croît en termes d'attractivité et donc du coût du foncier et donc du coût des loyers d'en engranger les bénéficiaires, mais je crois que ce n'est pas dans notre intérêt, quand on regarde l'intérêt général, quand on est à la tête d'une collectivité. C'est pour cela qu'il y a un encadrement des loyers pour à un moment donné dire stop, on a déjà eu une progression fulgurante dans ces dernières années du coût du foncier et du coût des loyers, à un moment donné cela ne peut pas continuer parce que les gens n'ont pas cette hausse des salaires.

**M. le Maire :** La difficulté que l'on a malgré tout, c'est ce à quoi nous assistons par la pénurie d'offres, c'est que petit à petit la ville se gentrifie et je crois bien que c'est quelque chose que vous combattez. Toute personne qui quitte un logement en locatif dans la métropole de Lyon va se voir en concurrence non pas avec 2 ou 3 profils comme c'était le cas avant mais il va se retrouver en concurrence avec 300 ou 400 personnes. Nous avons eu des témoignages en ce sens. Comment voulez-vous que les classes moyennes et les milieux populaires puissent habiter en ville ? Finalement ce seront eux les plus grandes victimes de cette politique. Parce qu'ils vont habiter loin, souvent des gens qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer. Toute la politique que vous êtes en train de mettre en place est en train d'exclure fortement les classes moyennes et les classes populaires du centre-ville et je trouve cela regrettable. Pour qu'une ville fonctionne, il faut que tout le monde puisse y trouver sa place et pour que tout le monde y trouve sa place, je sais que M. Michaud me dit que l'offre et la demande cela n'existe pas, malheureusement si, cela existe. Quand il n'y a pas d'offre, et bien il y a une crise de la demande et c'est ce à quoi nous assistons à Lyon.

**M. Lungenstrass :** Je ne peux pas vous laisser dire que les classes moyennes sont celles qui trinqueraient sur ce sujet parce que si on avait continué effectivement la logique de juste n'avoir aucune exigence envers les promoteurs qui construisent tant sur la qualité du bâti que sur la répartition du type de logement, je pourrais être d'accord avec vous mais cela n'est pas le cas en l'occurrence on a une ambition très forte et on fait en sorte qu'il y ait différents types de logements sociaux qui existent ou le bail réel solidaire qui soit intégré dans les différentes constructions et cela permet tant aux plus modestes qu'à la classe moyenne de se loger si on ne faisait pas cela on pourrait peut-être tomber d'accord mais on fait ce travail justement pour que l'ensemble de la population en termes de mixité sociale, en termes de répartition des revenus, puisse se loger dans les nouvelles constructions.

**M. le Maire :** Bail réel solidaire, on parle de combien de logement par an ? Lyon 530 000 habitants, bail réel solidaire, 100 logements par an. C'est cela la réalité du terrain aujourd'hui ! J'entends vos arguments, je pense que l'équilibre dans une ville, c'est à la fois un nombre d'investisseurs capables d'acheter pour que l'on puisse loger des étudiants qui ont besoin de T1 / T2, ou de jeunes travailleurs. Ce sont ces investisseurs qui financent le logement social. Dans une opération en diffus, la construction du logement social elle est financée par les investisseurs et par les acquéreurs occupants. Dans le système qui nous est proposé à Lyon avec l'encadrement des loyers par exemple, on est en train de tout déstabiliser. Vous dites que vous faites l'inverse mais cela n'est pas vrai, dans les chiffres c'est faux. On n'a jamais construit aussi peu de logements à Lyon, c'est vrai depuis 2 ans et ce n'est pas que de votre faute. Il y a un contexte international, qui évidemment déstabilise tous les marchés et notamment le nôtre. Mais quand vous n'avez pas de logement ou peu de logements qui se construisent en 2020, 2021, 2023 et 2024 et qu'on sait qu'un cycle immobilier c'est entre 3 et 4 ans, en fait, jusqu'à 2027 / 2028 on ne va pas avoir beaucoup de logements à proposer. La crise du logement est en train de s'installer et on le constate tous au quotidien vu le nombre de demandes que nous avons pour du logement social mais aussi pour du logement privé.

Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

**10 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.**

---

**10 - 2024-25673-CMMA2-260 - Approbation de la stratégie pour le logement et l'habitat - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose d'approuver la stratégie pour le logement et l'habitat proposée par la majorité. La Ville de Lyon s'engage pour résorber son déficit en logement social et la stratégie proposée est articulée autour de trois grands axes : faciliter le logement des ménages modestes et des classes moyennes, habiter un logement digne, confortable et à faible impact environnemental et favoriser le recours aux droits. Ce sont des intentions louables, cette stratégie pour le logement et l'habitat est une déclinaison locale des politiques métropolitaines et s'inscrit en complémentarité des autres politiques menées par la Ville en matière d'hospitalité ou de lutte contre le sans-abrisme. Je vais demander à mes collègues de s'abstenir sur cette délibération, nous apporterons des précisions en Conseil Municipal.

**M. Lungenstrass :** Je vais vous questionner quand même sur ces précisions, quels sont les éléments qui ne vous vont pas ? On vient de faire le débat sur le logement, mais j'aimerais bien savoir pourquoi vous vous abstenez ?

**M. le Maire :** On vous gardera notre intervention pour le Conseil Municipal, mais je pense que si vous avez entendu ce que je vous ai dit tout à l'heure, on est quand même dans cette logique-là ?

Mais je sais, vous êtes malin, vous essayez de nous faire beaucoup parler sur le conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement pour que derrière vous soyez totalement prêt le jour du Conseil Municipal. Cette fois, nous allons vous faire réfléchir un peu plus et je suis sûr que vous allez nous préparer de belles interventions pour répondre à nos remarques et propositions en Conseil Municipal.

**M. Lungenstrass :** Je n'en doute pas ! Et puis, vous vous abstenez, vous ne votez pas contre, c'est déjà ça.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

*10 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.*

---

**11 - 2024-25672-CMMA2-261 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 "Production de logement social 2021-2026" - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** La Ville de Lyon a l'obligation de réaliser des logements locatifs sociaux, au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, renforcée par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 qui fixe comme objectif 25% de logements sociaux.

La Ville de Lyon souhaite tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Le taux SRU du 1er janvier 2023 est de 23,69%. Le conseil municipal a validé le 28 septembre 2023 son engagement triennal avec l'Etat à 2 697 logements sociaux sur la période 2023-2026. Il est aujourd'hui proposé d'accorder de nouvelles subventions pour deux opérations de construction neuve, comptant six logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour un montant de 150 000 € en supplément de la subvention de base de 119 460 €.

Et d'autoriser le Maire à signer des conventions avec la SACVL.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable.*

---

**12 - 2024-27001-CMMA2-262 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le Maire de Lyon nous demande d'approuver la convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon pour les années 2024 à 2026.

L'agence d'urbanisme de Lyon dénommée « Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise » permet un cadre commun pour la réalisation d'études et contribue à l'harmonisation des politiques publiques.

Les agences d'urbanisme ont notamment pour missions de suivre les évolutions et de développer l'observation territoriale, de participer à la définition des politiques d'aménagement et développement et de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**13 - 2024-25674-CMMA2-263 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Stop exclusion énergétique - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose d'adhérer à l'association Stop exclusion énergétique. L'association a pour objet de lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit d'organiser des groupes de réflexion, encore des groupes de réflexion, en plus de tout ce qu'on a d'ailleurs, de mobiliser, former et mener des expérimentations. A force d'expérimenter, j'espère que l'on va trouver quelque chose ! Parmi ses actions on peut citer : le programme Territoires Zéro Exclusion Energétique, sous l'égide du ministère de la transition énergétique ; le collège des associations ; le collège des collectivités territoriales et de l'Etat ; le collège des entreprises et le collège de l'enseignement et de la recherche. En adhérant à l'association, la Ville de Lyon pourra intégrer un réseau d'experts. Ce partenariat s'inscrit dans la démarche Lyon 2030.

Concernant l'association qui pilote le Programme Territoires Zéro Exclusion Energétiques, ce qui est positif, c'est qu'il y a des fonds pour les ménages qui n'ont pas forcément les ressources pour réaliser les travaux de rénovation énergétique, mais encore une fois, ce qui me dérange c'est que depuis le début du mandat, on assiste à des dizaines et des dizaines d'adhésions à des associations qui sont toutes plus militantes les unes que les autres. Je pense qu'on a toutes les ressources nécessaires à la Ville de Lyon pour pouvoir déjà travailler sur ces sujets-là et donc je vous propose de voter contre cette subvention.

**M. Lungenstrass :** Vous l'avez dit, c'est un ensemble d'organisations dont l'association Stop Exclusion Energétique qui se sont regroupées justement pour pouvoir accompagner un certain nombre de personnes éloignées d'un certain nombre de démarches ou de ressources financières pour faire des travaux, ou améliorer leur situation énergétique. On a pu parler ces dernières années de la précarité énergétique qui s'accroît pour le coup et avec une situation qui était particulière lors de l'augmentation très forte des coûts du gaz en particulier mais aussi de l'électricité qui sont toujours élevés mais qui ont pu redescendre au niveau du marché par rapport à la crise ukrainienne la plus féroce. Je ne comprends pas comment vous pouvez voter contre cette adhésion, alors même que ces associations font ce travail d'accompagner les personnes qui sont dans une précarité énergétique particulière. Vous souhaitez tenir un discours sur votre position d'aides et d'accompagnements sur les publics précaires et notamment sur la question énergétique et là, vous votez contre quelque chose de concret qui sont des personnes qui ont justement une aide à hauteur de 5 000 euros de la Ville de Lyon pour poursuivre ce travail, pour accélérer ce travail, comment peut-on voter contre, cher Pierre ?

**M. le Maire :** Vous donnez 5 000 euros à une association, vous ne donnez pas 5 000 euros à des gens pour rénover leur logement !

Encore une fois, on adhère à une association, d'ailleurs, il y a des redondances absolues avec SOLIHA qui est déjà une association à laquelle la Ville est adhérente. Si vous voulez agir sur la problématique de l'isolation thermique des bâtiments, mais faites-le. Pourquoi uniquement financer des associations militantes ? Mais soyez courageux, mettez de l'argent dans les bailleurs sociaux pour qu'ils financent les restructurations des logements sociaux qui sont en mauvais état, on le voit bien. Rue du Dauphiné par exemple, on a régulièrement des habitants de Grand Lyon Habitat qui nous interpellent, ce n'est pas chez nous mais parce qu'ils ne savent plus à qui s'adresser en demandant à ce qu'enfin il y ait des travaux de rénovation énergétique qui soient menés. Pourquoi vous ne le faites pas avec vos bailleurs sociaux ? Cela fait 4 ans que vous êtes en place. Cela n'a jamais été aussi lent. Il ne se passe rien, ou peu de choses. Encore une fois, là c'est du blabla, c'est de la communication, c'est pour encore une fois financer des associations militantes mais quand il s'agit de réellement agir, de sortir les moyens nécessaires pour renouveler le parc de logement social que vous gérez à la métropole, ou que vous gérez à la Ville de Lyon, que ce soit la SACVEL, que ce soit Grand Lyon Habitat, que ce soit Lyon Métropole Habitat et bien là, il n'y a personne. Dans les grands discours, comme d'habitude, on donne de l'argent pour entretenir des salariés dans des associations. Par contre, quand c'est le moment d'agir pour que les gens qui habitent dans ces résidences, les gens qui ont peu de moyens, là, il ne se passe rien. Prouvez-nous que sur les 23,5% de logements sociaux que nous avons au 1<sup>er</sup> janvier, vous avez une politique active de restructuration de votre actif immobilier et d'isolation thermique de vos bâtiments. On peut parler aussi des équipements municipaux, je pense que l'on pourrait donner la parole à Mme Grosjean qui nous ferait le point sur la situation dans nos écoles, où on a passé l'hiver dernier dans nos crèches d'ailleurs, quelques situations ubuesques où il faisait entre 16 et 18 degrés dans nos équipements. Moi, je suis prêt à vous entendre, à vous la parole. Tout n'est pas de votre faute évidemment, les équipements, ils étaient là depuis longtemps, mais entre les grands discours et les actes il y a un écart, à vous de vous justifier pour nous prouver qu'on se trompe complètement.

**M. Lungenstrass :** Votre propos est autant faux, que caricatural, et mon collègue Raphaël Michaud en Conseil Municipal vous répondra avec des chiffres précis sur le sujet. Tant notamment sur le sujet des bailleurs sociaux avec une aide importante qui est mise, tant par la Ville que par la métropole sur les investissements que font les bailleurs sociaux et on le voit quand on se balade dans la ville, un certain nombre de bailleurs sociaux qui font des travaux d'isolation que ce soit par l'intérieur ou par l'extérieur pour améliorer le confort thermique. Des bailleurs sociaux qui construisent aussi de nouveaux logements, qui en acquièrent, qui font des partenariats dans le cadre des ZAC ou avec les SPL pour avoir de nouveaux logements. Donc, c'est justement cette aide là aux bailleurs sociaux qui est très importante pour nous, c'est sûr que l'on ne peut pas révolutionner tout en 4 ans, cela serait bien d'avoir une baguette magique mais ça n'existe pas et donc cet investissement est là, il est massif et Raphaël Michaud vous le rappellera avec des chiffres à l'appui en Conseil Municipal. Et sur le patrimoine municipal, pardon, mais on en a parlé aussi plusieurs fois. On avait une dette patrimoniale énorme sur les équipements publics, on ne peut pas laisser dire que la situation était incroyable en début de mandat. On avait eu beaucoup de laisser-aller, beaucoup de sous-investissements dans un certain nombre d'équipements publics et la programmation des investissements du côté de mon collègue Sylvain Godinot est historique en matière d'investissement tant d'un point de vue patrimonial historique que dans le patrimoine tout simplement municipal et c'est là où on a une différence, cet investissement dans le patrimoine municipal, c'est aussi un investissement dans le service public, qui je le rappelle, Jean Jaurès le disait : « est le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas ». Quand on investit dans les équipements publics, on investit aussi dans le cadre de travail de nos agents et on contribue à avoir un meilleur accompagnement parce que pour nous, la priorité, le service public, c'est bien l'humain qui est au centre et cela fait le lien avec cette délibération. Les 5 000 euros, cela permet aussi de financer dans ces associations des contrats, de l'humain pour faire de l'accompagnement, c'est pour cela que je ne comprends pas votre vote contre parce qu'on a besoin d'accompagner, d'aider les personnes qui en ont besoin, qui n'ont pas les moyens de faire les démarches ou les travaux, c'est bien par de l'humain que cela passe et c'est ce que fait cette délibération.

**M. le Maire :** Et donc cette association va accompagner vos bailleurs sociaux qui réhabilitent votre parc de logements sociaux ?

Sur la dette patrimoniale, je souscris en partie à ce que vous dites, sur le fait qu'on avait beaucoup d'équipements de la Ville de Lyon sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la délégation, qui sont et qui étaient déjà dans un très mauvais état. Après, n'oubliez pas que cette dette patrimoniale, vous êtes en train de la transmettre aux autres. Quand vous prenez le budget d'investissement de notre collectivité depuis 4 ans et puis d'ailleurs au prochain Conseil Municipal, on va voter le compte financier unique donc on va pouvoir se rendre compte du sous-investissement que nous avons eu jusque-là. Je pense que pour l'année prochaine on va avoir un sursaut et ça tant mieux. La réalité, c'est que vous investissez moins, jusque-là, que vos prédécesseurs. On peut prendre les chiffres, ce n'est pas moi qui les ai inventés les chiffres, c'est vous qui nous les avez donnés ! Là où c'est malhonnête, c'est qu'on commence chaque année, on vote le budget, vous nous expliquez que vous allez faire 150 millions d'investissements, puis dans les faits, on est à peine à 120. L'année dernière, vous nous avez dit on va faire 120 millions d'euros d'investissements, on est à peine à 100. Et l'année d'avant pareil ! Chaque année c'est la même chose. Vous nous dites dette patrimoniale, mais c'est vous qui êtes aux manettes, agissez ! Pourquoi tant de lenteur ? Quand vous inscrivez à la PPI de restaurer Michelet, cela fait 4 ans qu'on vous écrit, pour vous dire qu'il y a des enfants qui sont dans une école indigne. L'entretien de ce bâtiment, vous dites : « Oui, oui, c'est à la PPI, ne vous inquiétez pas, on a une dette patrimoniale, on va s'occuper de tout » et il ne s'est rien passé en 4 ans ! Les grands discours où on m'explique que c'est l'opposition qui est malhonnête, qui est caricaturale parce qu'on vient juste pointer votre responsabilité, pardon, mais assumez-les, vous ne faites pas du bon travail sur la dette patrimoniale, ce sont vos successeurs qui vont être obligés de faire le travail. Et quand vous dites, tout à l'heure, que les bailleurs sociaux acquièrent du logement social et qu'il y a des ambitions très fortes à la Ville de Lyon, regardez les chiffres du logement ! Ils n'ont jamais été aussi bas. Ce n'est pas parce que vous le répétez que cela devient vrai. Vous n'avez jamais aussi peu acquis de logements sociaux. On compte sur votre implication auprès de Sylvain Godinot pour peut-être se réveiller et activer la DGTB pour qu'enfin on ait des travaux dans nos écoles et dans nos équipements publics. Mme Grosjean avait la volonté de prendre la parole.

**Mme Grosjean :** Je voulais apporter quelques précisions sur le sujet de l'école Michelet, parce que je voyais que M. Lungenstrass hochait la tête et n'adhérait pas à vos propos. Simplement pour rappeler qu'il y a une enveloppe de 700 000 euros de travaux qui est prévue à la PPI pour l'école Michelet et que chaque année les crédits de paiement envisagés sont décalés. On est 160 000 euros en 2022, 250 000 euros en 2023 et 246 000 euros en 2024, a un décalage en fait où maintenant on nous dit que finalement cela serait 160 000 en 2024, 250 000 en 2025, et les 250 000 en 2023 on ne les a pas vus. Il ne s'est rien passé et là maintenant on nous dit que cela va être des travaux par phase entre juillet 2025 et août 2026. C'est bien cela tombera en plein pendant les élections, cela permettra de faire de la communication pendant la campagne sur tout ce que la Ville fait. En attendant, les enfants de Michelet à chaque retour de vacances n'ont pas de chauffage pendant une semaine le temps que la chaufferie de Caluire redémarre le chauffage. Dans une des classes, ils sont même obligés de décaler une table du mur puisqu'il y a de l'eau qui coule par la fenêtre.

**M. le Maire :** On pourrait ajouter à cela la fenêtre qui est tombée dans l'école Condé, on peut continuer comme ça. Il y a une réalité, il y a une dette patrimoniale, on est tous d'accord, mais arrêtez de nous dire que vous êtes en train d'avancer sur le sujet parce que ce n'est pas vrai. Vous êtes lents, et vous êtes plus lents que vos prédécesseurs.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis défavorable.**

**10 votes contre : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.**

---

**14 - 2024-25669-CMMA2-264 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre SOLIHA et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. Le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose d'approuver la convention entre la Ville de Lyon et SOLIHA. La Ville de Lyon soutient depuis 2021 l'activité de SOLIHA. L'association est engagée sur la thématique de la lutte contre la précarité énergétique et vise à sensibiliser les propriétaires pour lutter contre les passoires thermiques. Il est proposé une nouvelle convention pour une durée de 3 ans et une subvention de fonctionnement de 21 000 €, pour l'année 2024. C'est une association qui fait exactement la même chose que la précédente, donc puisqu'on en a déjà une à la Ville de Lyon et que je vous ai dit que c'était redondant avec celle-là, je vous propose de voter favorablement celle-là. Comme ça, cela en fait une sur les deux. Vous voyez, on est ouvert d'esprit, M. Lungenstrass, on n'est pas que contre. On a choisi une de vos deux associations. On n'a pas pris la nouvelle, on a gardé celle avec laquelle on avait pris l'habitude de travailler, qui fait du bon travail.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**15 - 2024-27002-CMMA2-265 - Requalification du parc privé : Approbation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) 'Habitat indigne et dégradé' et de la convention de participation financière 2024 - 2029 - Lancement de l'opération n°60059016 ' Lutte contre l'habitat indigne 2021-2026 ' et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose d'approuver la convention d'opération de Programme d'Intérêt Général et la convention de participation financière 2024-2029 afin de lutter contre l'Habitat indigne et dégradé. Cette convention a pour objet de définir et mettre en œuvre des solutions opérationnelles pour 36 immeubles identifiés sur une durée de 5 ans soit 540 logements. La Ville de Lyon participera au financement des opérations, avec la Métropole et réserve une enveloppe de 500 000 € sur 2024-2029. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**16 - 2024-25671-CMMA2-266 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 "Production de logement social 2021-2026" - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. Le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose d'approuver la production de 496 logements sociaux sur la ville de Lyon, alors, quand on regarde la somme dans le tableau qui nous est fourni c'est 468, je pense que c'est une erreur, dont 53 dans le 2e arrondissement, dans le quartier de Confluence. La participation financière de la Ville est une subvention d'équilibre, le montant est apprécié en fonction des bilans financiers prévisionnels des opérations.

La répartition est la suivante pour l'arrondissement : au 20 rue Ravat avec une participation de 334 232 €, il y a 12 logements PLUS et 6 logements PLAI, c'est un immeuble qui aurait dû sortir depuis longtemps mais que vous avez bloqué lorsque vous êtes arrivés. C'était Bouygues Construction qui devait construire et finalement on a perdu 4 ans mais je me réjouis qu'enfin cette opération sorte. Ensuite il y a l'îlot D3 sur Confluence, participation de 258 026 € avec 26 logements PLUS et 17 logement PLAI. Et enfin sur le 32 Cours charlemagne pour SOLLAR, avec une participation de 189 573 €, pour 10 logements, 5 logements en PLUS et 5 logements PLAI.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**17 - 2024-25670-CMMA2-267 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2024 à 2026 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le Maire de Lyon nous propose d'approuver la convention entre l'ALPIL et la Ville de Lyon. L'ALPIL (Action pour l'insertion par le logement), est une association qui a pour principale mission d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour toute personne et notamment les personnes les plus défavorisées. L'ALPIL, en partenariat avec l'Etat et la Fondation Abbé Pierre agit auprès des publics en habitat précaire sur l'ensemble du territoire métropolitain. La Ville de Lyon a formalisé son partenariat avec l'ALPIL, au format d'une convention pour 2021-2023. L'association poursuivant son activité et sollicitant une nouvelle subvention, il est proposé de reconduire cet engagement, pour la période 2024-2026. Cette convention prévoit, une participation annuelle de la ville, pour le fonctionnement de l'association. Pour 2024, le montant est fixé à 28 000€.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**18 - 2024-26670-CMMA2-274 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Equipeement pluriannuel 2021-2026 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** C'est un débat que l'on vient d'avoir un peu sur la dette patrimoniale. Cette actualisation des autorisations de programmes, il y a peu de différence par rapport à la dernière où nous avons eu un énorme tri. Je vais vous proposer de vous abstenir, pour que l'on marque une nouvelle fois notre mécontentement sur la lenteur de la Ville de Lyon pour la réhabilitation de notre patrimoine municipal et sur cette lenteur pour réhabiliter notre parc.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

**10 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.**

---

**19 - 2024-31064-MA2-284 - Désignation d'un représentant dans des organismes extérieurs par le Conseil d'arrondissement - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Nous allons désigner un représentant pour la Résidence autonome Rinck. Il vous est proposé que je sois le représentant.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**20 - 2024-31066-MA2-285 - Examen et adoption du compte financier unique - Etat spécial de la mairie du 2ème arrondissement de Lyon pour l'exercice 2023 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Il s'agit de l'examen et de l'adoption du compte financier unique, l'état spécial de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023. Je vais vous présenter la délibération et au moment du vote, je vais sortir de la salle et c'est M. Nuiry qui participera au vote.

Le Compte Financier Unique constitue l'assemblage du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier. Le CFU de l'exercice 2023 reprend les sommes allouées (budget primitif + décisions modificatives) et les dépenses réalisées au cours de l'année 2023, et peut se résumer ainsi :

Budget Primitif 2023 : .....308 720,00 €

Décisions modificatives : .....250 013,90 €

Recettes de fonctionnement réalisées sur 2023 ..... 558 733,90 €

Dépenses de fonctionnement réalisées sur 2023 : .....361 404,52 €

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 197 329,38 € dont 86 690,74 € de dépenses engagées non mandatées sur l'exercice 2023, ce qui porte à 110 638,64 € le montant du résultat à affecter à l'exercice 2024. L'exercice 2023 est à nouveau marqué par une maîtrise des dépenses. Les principaux postes de dépenses de la MA2 sont en lien avec les actions menées dans le cadre de l'animation locale, le soutien aux habitants et aux personnes fragiles. Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) sont toujours en hausse, mais je vous rassure c'est le cas pour toute la Ville de Lyon et nous l'étudierons d'ailleurs lors du Compte financier Unique au conseil municipal dans 15 jours.

**M. Nuiry :** Vous avez entendu le projet de délibération pour l'approbation du compte financier unique, est-ce que vous avez des questions ? On va voter. Le projet est adopté, je vous remercie.

**M. le Maire :** Cela a été adopté ?

**M. Nuiry :** Oui

**M. le Maire :** Merci

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**21 - 2024-31067-MA2-286 - Examen et adoption de l'état spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2024 - Décision modificative n°1 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Je vous propose d'affecter l'excédent de la gestion 2023, les 110 638,74 €, pour 100 000 € en investissement, afin de réaliser des travaux dans les salles transférées et pour 10 638,64 € en report en fonctionnement.

**M. Lungenstrass :** Est-ce qu'il y a déjà un fléchage de ces 100 000 euros en matière d'investissement dans les salles associatives ?

**M. le Maire :** On va mener des travaux dans la salle « Bon accueil » à Bayard, vous voyez la salle du bas ? On va refaire la salle et les sanitaires. Depuis le début du mandat notre stratégie, chaque année est de réhabiliter quasi intégralement un de nos équipements transférés. On a eu la salle Franklin qui est rue d'Enghien, on a eu l'ouverture de la salle Confluence. L'idée pour nous est de continuer dans cette logique pour que d'ici la fin du mandat, les habitants du 2<sup>e</sup> puissent avoir de belles salles associatives.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

---

**22 - 2024-26888-CMMA2-273 - Convention de partenariat avec Unis Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques - Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social - Direction pilotage financier et juridique RH**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** La Ville de Lyon s'appuie sur le dispositif de services civiques pour mener à bien des projets relevant de la démocratie participative en arrondissement depuis 2022. Il est à nouveau envisagé de recourir à 9 volontaires du service civique, mis à disposition des mairies d'arrondissement, pour 2024 / 2025. Cette personne aura pour mission la mise en place des projets de démocratie participative, à savoir les conseils d'arrondissement aux enfants, dont vous savez que nous n'en avons pas, et le budget participatif. Elle deviendrait l'interlocuteur privilégié sur ces sujets pour les habitants et les associations, prenant la place d'ailleurs des élus qui sont sensés le faire ! Un service civique est recruté par arrondissement, accompagné par un tuteur désigné au sein de la mairie d'arrondissement d'accueil et qui devra rendre compte à l'association en charge des recrutements, Unis Cité. Vous vous souvenez peut-être, l'année dernière, avec mon collègue, le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, nous ne souhaitons pas, pour diverses raisons, avoir de service civique en mairie du 2<sup>e</sup>. Sachez que la Ville de Lyon recrute des services civiques supplémentaires malgré le refus des mairies du 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>. Je crois que c'est la mairie du 7<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> qui auront du coup 2 services civiques qui viennent renforcer les effectifs de la mairie. Moi, je vous propose de vous abstenir sur cette délibération parce que nous ne souhaitons pas avoir de service civique au sein de notre mairie sur ces sujets-là, parce que déjà nous n'avons pas de conseil d'arrondissement des enfants, parce qu'à la mairie du 2<sup>e</sup> nous avons un autre parcours qui nous permet de toucher tous les élèves du 2<sup>e</sup>. Notre choix est très simple, on préfère que tous les enfants de CM2 viennent en mairie d'arrondissement faire des conseils d'arrondissement avec l'ensemble des membres de leur classe, plutôt que d'avoir uniquement un ou deux représentants par école. C'est plus inclusif, cela permet à nos jeunes de se familiariser avec la démocratie qui est la nôtre et je pense que dans la période dans laquelle on est on en a tous besoin. Je vous propose de vous abstenir. On dit la même chose que l'année dernière.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

**10 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.**

---

**23 - 2024-26622-CMMA2-258 - Programmation financière 2024 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites, ainsi qu'au titre de la prévention santé et de l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 259 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** La Ville de Lyon poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé de ses habitants. Plusieurs actions sont orientées pour les personnes en situation de précarité ou rencontrant des difficultés sociales. La politique en matière de santé porte une attention particulière aux personnes vulnérables, dans une démarche de réduction des inégalités. Le Contrat social Santé 2022-2027 avec une approche « Une seule santé » est organisée en quatre axes : promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous, développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé, favoriser un accès à la santé et aux droits de santé pour tous, développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé. Dans cette délibération, il nous est proposé d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de total de 259 700€, dans le cadre de la programmation financière 2024 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**24 - 2024-26937-CMMA2-254 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de transformation des espaces publics engagées dans le cadre du projet Presqu'île à vivre à Lyon 1er et Lyon 2ème - Lancement de l'opération n°60084001 "Presqu'île à vivre - Intervention directe et CTMO" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

Rapporteur : François ROYER

**M. le Maire :** Vous vous doutez bien qu'on a un désaccord profond sur le projet Presqu'île à Vivre, je pense que je ne vous apprends rien. Cela va faire 4 ans qu'on est en opposition sur ce qui mené dans ce projet de bunkerisation de la presqu'île. Encore une fois, on le note, les travaux de la rue Grenette d'ailleurs, ont commencé, les commerçants s'en rendent très vite compte puisque certains nous annoncent moins 20, moins 30, moins 40% de chiffre d'affaires, sur cette rue Grenette, sans compter ceux qui ont déjà perdu énormément de chiffre d'affaires ces dernières années avec toute la politique qui a été menée de supprimer des voies, par-ci par-là, dans la même logique du combat que nous menons contre ce projet que vous appelez Presqu'île à Vivre, que nous nous appelons bunkerisation de la presqu'île. Je vous invite mes chers collègues à voter contre.

**M. Fernoux :** Evitons le mot bunkerisation, les parkings seront toujours accessibles, quoiqu'il en soit.

**M. le Maire :** Oui, là-dessus, je pense qu'on peut tous donner raison à M. Fernoux. Sauf que maintenant, il faut une heure de plus. Mais ils sont toujours accessibles. C'est-à-dire qu'en fait les gens ne viennent plus ! J'ai l'impression qu'on a toujours ce même débat.

**M. Fernoux :** Je vais le redire, le RER, venir en train plutôt que de venir en voiture. L'avantage c'est qu'on peut boire au restaurant mais à quelle heure repart le dernier train pour Vienne ? A 19h30, après il faut prendre des autocars. C'est ça le vrai problème, une vision globale, les trains oui, et les parkings souterrains toujours accessibles mais l'avantage de pouvoir circuler en plein centre-ville avec sa voiture quand on est en dehors de Lyon, le plus simple est d'aller se garer dans un parking.

**M. le Maire :** Je m'attendais un peu à cette remarque M. Fernoux, et donc je suppose que vous avez pris régulièrement le train un samedi soir à Perrache ou Part Dieu, pour aller en direction de Vienne pour voir le nombre de sacs que portent les gens avec les achats qui ont été fait en presqu'île. Vous avez fait cette expérience ?

**M. Fernoux :** J'ai pas mal d'amis qui vivent en Saône et Loire et qui viennent en train faire leurs courses à Lyon. Mais ils ne peuvent pas rester le soir pour aller au resto parce qu'il n'y a plus de train.

**M. le Maire :** Je vous invite à regarder l'entrée des trains pour les différentes destinations de notre Région un samedi soir, vous verrez, les sacs ne sont pas très nombreux. Vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez, la réalité c'est qu'en fermant l'accès à la presqu'île, vous êtes en train de faire fuir les gens. Les gens ne viennent plus consommer dans nos magasins, je sais que vous allez m'expliquer que c'est la faute du train. Mais les trains, même en partant plus tard il n'y a pas plus de sacs, ni de gens qui investissent massivement dans nos commerces, qui viennent faire leurs courses dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Le centre-ville de Lyon c'est une chance pour notre territoire, c'est une chance pour notre agglomération, c'est une chance pour notre Région. On a la chance d'avoir de belles boutiques, de nombreuses boutiques et ce qui est en train de se passer, c'est que tous les gens qui ont notamment un gros pouvoir d'achat dans l'Ouest lyonnais ne viennent plus parce que c'est trop loin, c'est trop long, c'est trop compliqué. A partir du moment où vous avez des achats à faire, on a fait fuir toute cette clientèle qui avant venait. Je trouve cela dommage dans ce projet et dans la politique que vous menez.

**Mme Grosjean :** Un petit retour d'expérience sur la première phase de ce projet, et sur les remarques très régulières des commerçants sur l'état de saleté qu'on a pu constater en se promenant ensemble avec M. le Maire et M. Chaillet. Dans les parterres qui ont été nouvellement créés. Cela sert à la fois de poubelle, et beaucoup de parc pour les chiens ce qui génère des nuisances pour les commerçants qui finalement préféreraient peut-être avoir des voitures garées plutôt que des crottes de chiens dans des massifs qui sont en train de pousser. Pour la petite histoire, j'invite les commerçants à déposer des demandes sur Toodego lorsqu'ils constatent des saletés, et on leur a répondu, hier, qu'il fallait qu'ils contactent eux-mêmes la Ville de Lyon puisque c'était dans la bande plantée. Comment on procède si la crotte de chien est à cheval sur le trottoir et la végétation ? On ramasse la moitié, la métropole fait l'autre ? Je trouve que c'est aberrant, et on renvoi les gens en leur disant débrouillez-vous, contactez les services, ce n'est pas tout à fait leur rôle en fait.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis défavorable.**

**10 votes contre : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMIN, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.**

---

**25 - 2024-27018-CMMA2-256 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Centre d'échanges de Lyon Perrache entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

---

**26 - 2024-22425-CMMA2-269 - Dénomination du boulodrome situé dans le quartier de La Confluence à Lyon 2e "Boulodrome Anne-Marie et André Pontvianne" - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Ce club promeut la boule lyonnaise. C'est aussi un club tant de loisir que de compétition de tous âges puisque cela commence dès 7 ans, ils forment les tout-petits avec une école boule. C'est un lieu de vie incontournable du quartier avec son club house. Ce club a été porté par un seul homme, son président et l'école de boule qu'il a fondée était la première dans la région. La construction de ses nouveaux locaux avec leur formidable site, on le doit à l'engagement acharné et déterminé du président pendant toutes ces années. Donc pour rendre hommage à son engagement et au soutien indéfectible de son épouse pendant près de 50 ans, le boulodrome est nommé le Boulodrome Anne-Marie et André Pontvianne. Nous donnons plus qu'un avis favorable pour cette délibération.

**M. le Maire :** Une belle dénomination pour une de nos vedettes du quartier, « Ponpon », il a connu les 4 maires du 2<sup>e</sup> arrondissement en tant que président de l'association quand même !

**M. Broliquier :** Une dénomination de son vivant, je croyais que c'était pour les personnalités exceptionnelles, et c'est une personnalité assez exceptionnelle donc j'approuve entièrement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**27 - 2024-26503-CMMA2-270 - Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n° 60046586 ' Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 ', AP 2021-2, programme 00004 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**M. le Maire :** Concernant l'Espérance Sainte Blandine qui d'ailleurs est passée en régionale 1 pour la saison prochaine, et je profite de ce conseil d'arrondissement pour rappeler à la mairie centrale que nous avons besoin de quelques investissements dans le gymnase Chanfray pour que notre équipe de basket puisse officiellement avoir le droit de jouer dans ce gymnase. On n'a pas encore de retour sur des travaux pour notre belle équipe de basket. Mais M. Lungenstrass, on compte sur vous pour faire remonter cette demande de la part de l'Espérance Sainte Blandine.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**28 - 2024-26762-CMMA2-271 - Attribution d'une subvention de 21 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak" les 21 et 22 septembre 2024 - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**29 - 2024-25638-CMMA2-272 - Approbation d'une convention cadre relative à l'organisation du relais de la flamme paralympique 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Vu les propos que nous avons eu lors du dernier conseil, nous donnons un avis favorable et nous aurions même souhaité que le premier parcours soit pour les jeux olympiques.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**30 - 2024-26786-CMMA2-275 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'ensemble des espaces du Théâtre des Célestins (hors la salle Célestine) au profit de la Fondation Recherche Alzheimer dans le cadre de leur gala annuel 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**31 - 2024-26772-CMMA2-276 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Les Péniches du Val de Rhône pour l'organisation de l'évènement "La Fête des Mariniers", les 1er et 2 juin 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**32 - 2024-27060-CMMA2-277 - Approbation des modifications apportées aux tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024-2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Auditorium - ONL**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**33 - 2024-26765-CMMA2-278 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2024 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** On aura notre scène sur la place Gailleton que nous avons lancée il y a plusieurs années et qui a inspiré les autres arrondissements. J'en profite pour vous donner rendez-vous pour notre belle programmation le 21 juin place Gailleton. Nous commençons avec « Les Petits Solistes » à 17h45 et nous pourrons faire la fête ensemble jusqu'à 22h.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**34 - 2024-26895-CMMA2-279 - Approbation des tarifs et des conditions générales de vente dans le cadre de la refonte des cartes d'abonnements des bibliothèques et musées de la Ville de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**35 - 2024-26443-CMMA2-280 - Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 86 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Comme les autres années, il y a l'association Dur et Doux qui est proposée pour 15 000 euros. J'ai les mêmes propos que les autres années, les associations qui font de la musique pour « femme chien et homme animal » et qui ne sont absolument pas audibles, ils peuvent faire de la musique mais pas avec de l'argent public, en tous les cas. Je propose que nous votions contre cette association.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

***Vote séparé sur la subvention sur l'association DUR ET DOUX***

***9 votes contre : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER.***

***3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS***

---

**36 - 2024-26441-CMMA2-281 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 104 500 € - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

**M. le Maire :** Dans cette délibération, on va sortir l'une des structures que nous avons rendue célèbre l'année dernière, l'association Lundy Grandpré. Vous savez la fameuse association où vous aviez la promotion de l'éco-sexualité avec les gens qui se roulaient nus en léchant les carottes, et donc nous avons souhaité voter contre ce spectacle. Je vais vous inviter à voter contre, même si je note que ce n'est pas le même spectacle que celui qui était proposé auparavant. On voit qu'il y a eu quelques évolutions.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

**Vote séparé sur la subvention sur l'association LUNDY GRANDPRE**

**9 votes contre :** Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER.

**3 votes pour :** Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

---

**37 - 2024-26444-CMMA2-282 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 99 000 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

---

**38 - 2024-26440-CMMA2-283 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 91 000 € - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles**

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.*

**M. le Maire :** Vous pouvez déjà noter dans vos agendas le mercredi 11 septembre 2024 à 18h30 nous aurons un conseil d'arrondissement. Il sera précédé d'un CICA sur le thème de la sécurité à 17h30. Et nous allons inviter M. Chihi, adjoint au Maire de Lyon ainsi que différents responsables des forces de l'ordre pour qu'ils puissent répondre à toutes les questions.

Pour terminer ce conseil, je voudrais évidemment remercier Nadine Micholin du Progrès qui a suivi pendant de nombreuses années le conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement. Merci beaucoup pour tout ce que vous avez fait, pour cette longue carrière au Progrès et ces belles années passées au sport aussi, on est tous des fans de sport autour de cette table. Je vous souhaite à tous un bel été et je compte sur vous pour tenir les bureaux de vote pour les élections législatives dans 15 jours et dans 3 semaines. Bonne soirée à tous.

La séance est levée, je vous remercie.